

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Service Aménagements Routiers  
12206

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. RICHARD MALLIE**

**OBJET : BP 2019 : Délégation Prévention Routière.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la Prévention Routière, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Au-delà des interventions sur l'infrastructure, le Département conduit une politique de sensibilisation à la sécurité routière pour agir sur le comportement des usagers.

Au titre du fonctionnement, les dépenses de cette délégation portent sur des actions de sensibilisation à la sécurité routière, notamment l'opération « Partage ta Route », à budget constant par rapport à 2018. Cette action permet de sensibiliser des collégiens, au sein même de leurs établissements.

Des interventions sont également conduites en partenariat avec l'Etat dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) piloté par le Préfet des Bouches du Rhône.

Le Département subventionne également l'association « Prévention Routière » pour ses interventions dans ce domaine. Les montants alloués sont en légère baisse pour respecter la réduction du cadrage budgétaire.

Au titre de l'investissement, le Département commande régulièrement des visites de sécurité sur certains axes auprès d'un prestataire externe. Quatre visites sont programmées sur l'année 2019, pour un budget constant par rapport à 2018.

Hormis ces dépenses récurrentes, des dépenses d'investissement ponctuelles sont envisagées en 2019, pour remplacer les matériels devenus vétustes de démonstration et d'incitation au port de la ceinture (voiture tonneau et testochoc) que le Département met à disposition lors de manifestations.

Un ajustement d'AP est nécessaire sur les études de sécurité routière et représente 46 000 €

Les crédits indiqués dans l'Annexe 1 permettront de mettre en œuvre les actions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

